

<https://yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/spip.php?article944>



ACADÉMIE
DE NORMANDIE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Circonscription
Yvetot

Nouvelle phase de généralisation de l'éducation au développement durable

- Élémentaire - Sciences -

Date de mise en ligne : mercredi 4 septembre 2019

Copyright © Circonscription Yvetot - Tous droits réservés

Le ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse est un acteur privilégié de la transition écologique dans ces deux dimensions :

- d'une part, il assure l'éducation de tous les élèves au développement durable et au respect de l'environnement ;
- d'autre part, il participe effectivement à cette transition en permettant de conjuguer les gestes quotidiens des élèves et des personnels et l'effet de masse de ses quelque 60 000 implantations.

L'école est en effet à la fois un lieu où s'apprend l'engagement en la matière, et un lieu qui se doit d'être exemplaire en matière de protection de l'environnement.

La circulaire du 27-8-2019 détaille un plan d'actions autour de 8 axes, qui doit associer un fort investissement pédagogique et, dans chaque école ou établissement, des actions concrètes et adaptées aux réalités territoriales, avec notamment les points suivants :

- Mener, au sein de chaque école une **action pérenne en faveur de la biodiversité** :
avant la fin de l'année 2019, installer un équipement ou mener un projet pérenne contribuant à la protection de la biodiversité (nichoirs à oiseaux, ruches, « hôtels à insectes », plantations d'arbres, jardins ou potagers bio, plates-bandes fleuries en fonction des potentialités locales)
- S'assurer, en lien avec les collectivités, du caractère systématique du **tri des déchets** et y sensibiliser les élèves
- **Lutter contre le gaspillage alimentaire** dans les cantines scolaires
- Tirer les conséquences de ces initiatives en généralisant leur reconnaissance dans le cadre du **label E3D**
- Un **concours annuel École verte** destiné à récompenser les meilleures initiatives en matière de protection de l'environnement

Vous retrouverez l'intégralité de cette circulaire ci-dessous :

<https://yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/sites/yvetot.circonscription.ac-normandie.fr/local/cache-vignettes/L64xH64/pdf-b8aed.svg>

Circulaire du 27-8-2019 - généralisation de l'EDD